



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## crèches et garderies

Question écrite n° 30163

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué à la famille la nature, les perspectives et les échéances de la mise en place du « plan crèches » de 200 millions d'euros devant être lancé au 1er janvier 2004, pour la création de 20 000 nouvelles places, selon l'annonce faite dans le cadre de la conférence de la famille, le mardi 29 avril 2003.

### Texte de la réponse

Le besoin de financement des modes de garde collective demeurant très important, le ministre délégué à la famille a annoncé au cours de la conférence de la famille qui s'est tenue le 29 avril 2003, un « Plan Crèche », d'un montant de 200 millions d'euros destiné à financer 20 000 nouvelles places à partir du 1er janvier 2004. Ce plan va faire l'objet d'un avenant à la COG entre l'État et la CNAF. Les axes retenus sont notamment le développement de l'accueil des jeunes enfants handicapés et l'accueil en milieu rural. Le Gouvernement a réitéré, à l'occasion de la tenue du comité interministériel à l'aménagement du territoire, le 3 septembre dernier, sa volonté de favoriser tout particulièrement l'accueil des jeunes enfants en milieu rural. De plus, les financements mixtes, inter-entreprises ou entre les communes et les entreprises, sont encouragés. Dans cette intention est créé également le « crédit d'impôt familles » pour les entreprises qui peuvent bénéficier d'une prise en charge fiscale à concurrence de 60 % des dépenses engagées depuis le 1er janvier 2004. Une enveloppe dédiée aux investissements réalisés par les entreprises privées pour accueillir les enfants de leurs salariés est en cours de négociation dans le cadre de l'avenant à la COG entre l'État et la CNAF.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30163

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé :** famille

**Ministère attributaire :** famille

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 décembre 2003, page 9563

**Réponse publiée le :** 17 février 2004, page 1246